

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Volume IV

(Université des Nations Unies)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5 (A/35/5)



NATIONS UNIES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979**

et

**RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Volume IV

(Université des Nations Unies)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5 (A/35/5)



NATIONS UNIES

New York, 1980

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI	iv
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
IV. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979 ..	11
<u>Etat I.</u> Etat récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979	12
<u>Etat II.</u> Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1979	13
Tableau 1. Etat récapitulatif des contributions annoncées non versées au 31 décembre 1979	14
Tableau 2. Comptes bancaires porteurs d'intérêts au 31 décembre 1979	15
Annexe. Résumé des grands principes comptables	16

LETTRES D'ENVOI

Le 31 mars 1980

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 1978-1979, terminé le 31 décembre 1979, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Sous-Secrétaire général aux services financiers.

Des copies de ces états financiers sont également communiqués au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général,

(Signé) Kurt WALDHEIM

Monsieur le Président
du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 12 juin 1980

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979, qui ont été soumis au Secrétaire général. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés, et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe audits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Auditeur général du Canada,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) J. J. MACDONELL

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale des
Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINE
LE 31 DECEMBRE 1979

Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes de l'Université pour l'exercice biennal 1978-1979, terminé le 31 décembre 1979. Ces comptes comprennent deux états, complétés par deux tableaux et une annexe. Ils ont été soumis au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 1980, conformément à l'article 11.4 du Règlement financier.

2. La création d'une Université des Nations Unies a été proposée à l'origine par le Secrétaire général U Thant, en 1969, et un comité fondateur a été constitué en 1971. L'Assemblée générale a adopté la Charte de l'Université des Nations Unies par sa résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973 et a décidé que le Centre de l'Université serait situé dans la région métropolitaine de Tokyo (Japon). La responsabilité des politiques, du programme et du budget de l'Université incombe à un conseil composé de 24 membres, qui siègent à titre individuel et non en tant que représentants de gouvernements ou d'organismes quelconques. Le Recteur, qui est nommé normalement pour cinq ans, est le principal fonctionnaire académique et administratif de l'Université. Le Recteur actuel, qui a été nommé en novembre 1974 et a pris ses fonctions à plein temps, à Tokyo, le 1er septembre 1975, quittera son poste le 31 août 1980. Le nouveau Recteur, qui a été désigné par le Secrétaire général en consultation avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), prendra ses fonctions le 1er septembre 1980.

Financement de l'Université des Nations Unies

3. Conformément à la Charte de l'Université des Nations Unies, les frais d'équipement et les dépenses de fonctionnement de l'Université sont couverts par des contributions volontaires versées à l'Université ou par le revenu provenant du placement desdites contributions. Conformément à la Charte de l'Université, les fonds de l'Université sont déposés à un compte spécial ouvert par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Les contributions sont versées par des gouvernements, par des organismes non gouvernementaux, notamment des fondations et des universités, et par des particuliers.

4. L'Université bénéficie d'un appui financier émanant de deux sources : revenus provenant d'un fonds de dotation et contributions au fonds général de fonctionnement. Le fonds de dotation a été créé pour comptabiliser les opérations relatives aux fonds versés par les donateurs, gouvernementaux ou non gouvernementaux. A sa neuvième session, tenue à Tokyo du 5 au 9 décembre 1977, le Conseil de l'Université a décidé d'ouvrir au titre du fonds de dotation un chapitre spécial pour financer les programmes de l'Université destinés à aider les pays en développement, le but étant d'accroître les ressources dont dispose l'Université au titre du fonds de dotation pour s'acquitter de ses activités en faveur du développement.

5. En 1974, le Gouvernement japonais a permis de réaliser le projet de création d'un fonds de dotation en annonçant qu'il fournirait une contribution de 100 millions de dollars, dont le versement serait étalé sur cinq ans, à condition que d'autres pays et d'autres organismes fournissent également des contributions. Durant l'exercice biennal 1978-1979, le Gouvernement japonais a versé sa quatrième contribution, d'un montant de 20 millions de dollars (le Japon a versé ses trois

premières contributions pendant les exercices biennaux précédents). En outre, pendant l'exercice biennal 1978-1979, les gouvernements des États suivants ont annoncé et/ou versé les contributions au fonds de dotation : Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Autriche, Chypre, Ghana, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Tunisie et Venezuela. Par ailleurs, les pays suivants ont annoncé et/ou versé des contributions au fonds général de fonctionnement au cours de l'exercice biennal 1978-1979 : Chili, Ethiopie, Grèce, Norvège, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sri Lanka, Suède et Suisse.

Situation financière de l'Université des Nations Unies

6. Comme l'indique l'état I, le total des recettes du fonds général de fonctionnement au cours de l'exercice biennal s'est élevé à 16,6 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars représentent les intérêts qu'a rapportés le capital du fonds de dotation pendant l'exercice.
7. Le total des dépenses imputées sur le fonds général de fonctionnement pour le fonctionnement de l'Université s'est élevé pendant la période considérée à 16,9 millions de dollars, dont 1,9 million de dollars représentait les engagements non réglés au 31 décembre 1979. Les montants dépensés se décomposaient comme suit : 8,8 millions de dollars (52,1 p. 100) au titre des traitements et des dépenses communes de personnel, 2 millions de dollars (11,8 p. 100) au titre des frais de voyage, 0,8 million de dollars (4,7 p. 100) au titre des services contractuels, 1 million de dollars (5,9 p. 100) au titre des dépenses de fonctionnement et 4,3 millions de dollars (25,5 p. 100) au titre des bourses et des dons.
8. L'état II indique que le total de l'actif du fonds général de fonctionnement, du fonds de dotation, du fonds d'affectation spéciale de l'Université des Nations Unies pour l'aide au logement et du fonds d'affectation spéciale pour la bibliothèque de l'Université des Nations Unies s'élève à 146,3 millions de dollars, dont 48,4 millions représentent des contributions annoncées à recevoir de gouvernements (voir détail au tableau 1).
9. Le solde du fonds général de fonctionnement s'élevait au 31 décembre 1979 à 2,7 millions de dollars, montant qui peut être utilisé pour couvrir le coût de fonctionnement des programmes de l'Université.
10. Le tableau 1 est un tableau récapitulatif des contributions annoncées au 31 décembre 1979. Les montants versés au fonds de dotation et au fonds général de fonctionnement au cours de l'exercice biennal ont atteint respectivement 25,4 millions de dollars et 0,7 million de dollars, le montant des contributions non versées au 31 décembre 1979 en ce qui concerne ces deux fonds s'élevant respectivement à 48,3 millions de dollars et 0,1 million de dollars.
11. Le tableau 2 indique l'état des comptes bancaires porteurs d'intérêts au 31 décembre 1979. Le total des intérêts qu'a rapportés le capital du fonds de dotation s'est élevé à 15,3 millions de dollars, montant qui a été viré au fonds général de fonctionnement (voir par. 6 ci-dessus).

Activités de l'Université

12. L'Université des Nations Unies, communauté internationale de chercheurs oeuvrant à la solution des "problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité", s'est rapidement développée au cours des deux dernières années en mettant l'accent sur trois programmes prioritaires : le Programme mondial contre la faim, le Programme de développement humain et social et le Programme sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. Pour mener à bien ses activités, l'Université des Nations Unies a organisé diverses réunions d'experts et s'est appuyée sur un réseau mondial d'institutions spécialisées de recherche et de formation.

13. Le Conseil de l'Université des Nations Unies a tenu sa dixième session à Vienne du 26 au 30 juin 1978, ses onzième et douzième sessions à Tokyo du 4 au 8 décembre 1978 et du 25 au 29 juin 1979, sa treizième session à Genève du 8 au 10 octobre 1979 (session convoquée spécialement en vue d'examiner et d'approuver la liste des candidats au poste de Recteur de l'Université devant être présentée par le Conseil au Secrétaire général), et sa quatorzième session à Tokyo du 3 au 7 décembre 1979. Le Conseil a examiné les travaux réalisés par l'Université de juillet 1977 à décembre 1979 et après cette date. A ses dixième et douzième sessions, le Conseil a présenté ses rapports annuels pour 1977-1979 et 1978-1979 à l'intention de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil exécutif de l'UNESCO. Le Conseil a examiné et approuvé le programme et le budget pour 1979 à sa onzième session, le budget supplémentaire pour 1979 à sa douzième session et le programme et le budget pour 1980 à sa quatorzième session.

14. Au cours de l'exercice, des réunions consultatives ont été organisées à New Delhi et à Doha (février 1978), à Athènes (mars 1978) ainsi qu'à Accra et à Nairobi (mars 1979) : elles ont attiré au total 303 participants venant de 48 pays. (Ces réunions consultatives étaient les dernières d'une série de 14 organisées depuis 1976, auxquelles ont participé au total 1 093 personnes venant de 91 pays.) Le but principal des réunions était de faire connaître les objectifs, les méthodes et les programmes prioritaires de l'Université à des représentants éminents de la communauté intellectuelle et scientifique et à des hauts fonctionnaires provenant des diverses régions du monde, et de solliciter par la même occasion leurs observations et suggestions quant à la contribution la plus efficace que l'Université pourrait apporter à la solution des "problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité".

15. L'Université des Nations Unies a pris part à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Vienne du 20 au 31 août 1979, ainsi qu'au colloque international sur "la science, la technique et la société : besoins, problèmes et limites", organisé avant la Conférence (du 13 au 17 août 1979) sous les auspices du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. La participation de l'Université à la Conférence de Vienne répondait à plusieurs objectifs : saisir l'occasion que lui offrait la Conférence pour faire largement connaître les caractéristiques et les travaux de l'Université aux participants, dont beaucoup représentaient leur gouvernement; apporter une contribution aux discussions scientifiques; veiller à ce que l'Université contribue au succès de la Conférence et tire parti de ses résultats.

16. Le Programme mondial contre la faim met l'accent sur l'un des besoins les plus fondamentaux : une alimentation suffisante pour tous les êtres humains. Au cours de la période considérée, un accord d'association a été conclu avec trois nouvelles institutions, ce qui porte à neuf le nombre d'établissements associés au Programme, et une unité de formation spécialisée a été mise sur pied. Quatre-vingt bourses ont été accordées au titre de ce programme et 21 réunions, journées d'études ou colloques ont été organisés au cours de cette période.

17. Le Programme de développement humain et social est mis en oeuvre à l'aide d'un réseau de cinq établissements associés et d'environ 80 unités de recherche dispersées à travers le monde. Le Programme permet de réunir des chercheurs de disciplines, d'écoles de pensée et de traditions culturelles différentes. Les activités de recherche de l'Université sont axées autour de trois domaines principaux : a) problématique du développement; b) technologie et développement; c) éducation pour le développement.

18. Le Programme sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles est articulé autour de trois thèmes : a) les moyens de protéger l'environnement et d'améliorer la productivité grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles, b) l'application des connaissances aux problèmes des terres arides, c) le problème de l'énergie dans les zones rurales, notamment dans les pays en développement. Le nombre des institutions associées est passé à neuf et 10 unités de recherche et de formation ont été créées. Au cours de la période, 21 séries de journées d'études ont été organisées dans le cadre de ce programme.

19. Les activités ci-dessus ont entraîné des dépenses au titre des éléments suivants : a) frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel de l'Université; b) frais de voyage et indemnité de subsistance des membres du Conseil (pour les sessions du Conseil); c) frais de voyage et indemnité de subsistance des universitaires participant au Comité consultatif du Programme ainsi qu'à des réunions et journées d'études au titre de divers programmes; d) services de secrétaires bilingues et services d'interprétation pour les sessions du Conseil et les réunions consultatives; e) subventions à des institutions et à des unités de recherche et de formation.

II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Ainsi qu'il est stipulé au paragraphe 8 de l'article IX de la charte de l'Université des Nations Unies, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1979.
2. Les comptes ont été vérifiés conformément aux dispositions de l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et de l'annexe audit Règlement, ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe mixte des vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La vérification a été effectuée de façon intégrée à l'Université, à Tokyo, et au Siège de l'ONU, à New York, et a porté notamment sur le suivi des recommandations présentées par le Comité dans son rapport sur l'exercice biennal 1976-1977 1/.
3. L'administration de l'Université a pris un certain nombre de mesures positives en vue d'améliorer le contrôle budgétaire et la présentation des rapports financiers : établissement d'un budget "réduit au strict nécessaire", nomination d'un fonctionnaire du budget et informatisation des systèmes financiers. L'administration a également donné suite aux observations que le Comité avait formulées au sujet des dons provenant de sources privées.
4. Se basant sur le suivi des recommandations présentées les années précédentes et sur les vérifications détaillées effectuées pendant l'exercice biennal, le Comité des commissaires aux comptes estime que les systèmes globaux de données financières fonctionnent de façon satisfaisante.
5. Les observations et recommandations qui suivent visent à apporter d'autres améliorations aux systèmes de gestion et de contrôle financiers. Les conclusions et recommandations du Comité ont été examinées avec l'administration de l'Université; les observations de cette dernière, y compris les mesures qu'elle entend prendre, sont signalées aux diverses rubriques.

Contrôle budgétaire

Approbation du budget par le Conseil

6. Le Conseil de l'Université examine et approuve le programme de travail et le budget annuels sur la base des propositions qui lui sont présentées par le Recteur. Du fait que les documents qui lui sont présentés ne comportent que les dépenses pour l'année à venir, le Conseil n'examine pas, au moment où il donne son approbation, la totalité des incidences financières des programmes de travail s'étendant sur plus d'un an.
7. Afin de permettre au Conseil de prendre des décisions sur la base de données financières plus complètes, le Comité a recommandé de mettre en place des systèmes et des procédures permettant au Conseil de disposer de la totalité des incidences financières des projets de programme à long terme.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 5 (A/33/5), vol. IV.

8. L'administration de l'Université a indiqué que les projets avaient un caractère évolutif et que, chaque année, pouvaient apparaître des éléments nouveaux impossibles à prévoir avec précision au début du projet. Toutefois, l'on demandera aux vice-recteurs de faire connaître au Conseil le montant approximatif des ressources qu'ils envisagent d'affecter aux activités au titre des projets approuvés.

Responsabilité comptable des directeurs de programme

9. En examinant les rapports sur l'exécution du budget, le Comité a noté que, dans plusieurs cas, des dépenses avaient été comptabilisées comme étant celles de services qui n'avaient pas de responsabilité budgétaire à cet égard. Le Comité a notamment relevé les exemples suivants :

a) Le budget des publications a été alloué aux trois programmes extérieurs alors que les dépenses effectives ont été imputées sur le compte des services culturels;

b) Le budget supplémentaire des communications a été alloué aux services d'information alors que les dépenses effectives ont été imputées sur le compte des services administratifs;

c) Les dépenses relatives à une étude spéciale ont été imputées sur le compte des divisions de programmes, alors que les directeurs de programme n'avaient aucune responsabilité opérationnelle à l'égard de cette activité.

10. Le Comité est d'avis que ces pratiques introduisent une certaine confusion dans la délimitation des responsabilités budgétaires. Le Comité a recommandé que les responsabilités budgétaires soient clairement définies et que les dépenses soient inscrites et imputées sur le compte du service investi de la responsabilité budgétaire.

11. L'administration a souscrit aux observations du Comité et a indiqué que des mesures seraient prises afin que les directeurs de programme puissent contrôler les dépenses au titre des publications et des communications. En outre, l'administration a annoncé au Comité que les procédures comptables seraient révisées afin de faire en sorte que le partage des responsabilités pour l'ensemble des projets corresponde à la répartition des crédits.

Contrôle des allocations de crédits

12. Dans son précédent rapport, le Comité faisait observer que, étant donné que le dépassement des allocations ne faisait pas l'objet d'un contrôle suffisant et que les virements de fonds entre allocations pouvaient se faire sans autorisation préalable, il convenait d'améliorer le système de contrôle des allocations de crédits. Cette observation demeure valable.

13. Le Comité a recommandé que l'administration de l'Université veille plus étroitement au contrôle des allocations de crédits. L'administration a fait connaître au Comité que le guide relatif à l'établissement du budget, publié en décembre 1979, indiquait les procédures à suivre en cas de virement de fonds et qu'une autorisation préalable était nécessaire lorsqu'une allocation initiale de crédit était épuisée.

Unités de recherche et institutions

Arrangements contractuels

14. Jusqu'à maintenant, les trois divisions de programmes se sont associées avec des unités de recherche et des institutions selon diverses modalités : lettres d'accord, contrats institutionnels et accords en matière de confidentialité. En conséquence, le Comité a recommandé que les diverses divisions de programmes uniformisent leurs arrangements contractuels en ce qui concerne les activités de même type.

15. L'administration a convenu que les arrangements devraient être rationalisés lorsqu'il s'agissait de situations similaires, tout en soulignant qu'il conviendrait de laisser une marge de souplesse et d'innovation dans la conclusion des arrangements avec les institutions.

Directives financières

16. Lorsque des unités de recherche ou des institutions présentent des propositions de recherche, l'Université leur demande de soumettre une estimation de l'aide financière qu'elle sera appelée à fournir. Toutefois, les institutions ne lisent d'aucune directive quant au type d'activités pouvant bénéficier d'une aide financière de l'Université.

17. Le Comité a noté que les rapports financiers soumis par les institutions de recherche variaient sensiblement dans leur présentation et dans leur contenu. En conséquence, il a fallu demander des données financières supplémentaires aux institutions avant de débloquer les fonds.

18. Afin de faciliter l'examen et le suivi de l'aide financière accordée aux institutions, le Comité a recommandé que l'administration établisse des instructions en ce qui concerne la présentation et le contenu des données et des rapports financiers soumis par les institutions.

Observations sur les questions soulevées dans le rapport sur l'exercice biennal 1976-1977

19. L'administration a pris des mesures appropriées en ce qui concerne les questions soulevées par le Comité dans son rapport sur l'exercice biennal 1976-1977, à l'exception des procédures de contrôle des allocations de crédits, à propos desquelles le Comité formule à nouveau des observations dans le présent rapport.

Remerciements

20. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier l'administration d'avoir réagi positivement à ses observations et recommandations et d'avoir entrepris des mesures pour améliorer les systèmes et les procédures actuels. Le Comité tient également à remercier le Recteur, ses collaborateurs et le personnel de l'Université ainsi que le Secrétariat des Nations Unies de l'aide et du concours précieux qu'ils lui ont apportés.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) Ahenkora OSEI

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Bangladesh,

(Signé) Osman Ghani KHAN

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après numérotés I et II, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 1978-1979 terminé le 31 décembre 1979. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte des opérations financières comptabilisées pour l'exercice, lesquelles opérations étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, et qu'ils représentent bien la situation financière au 31 décembre 1979.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) Ahenkora OSEI

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Bangladesh,

(Signé) Osman Ghani KHAN

Juin 1980

IV. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL
TERMINE LE 31 DECEMBRE 1979

UNIVERSITE DES NATIONS UNIES

Etat récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1978-1979
terminé le 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Fonds général de fonctionnement de l'Université des Nations Unies	Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies	Fonds d'af- fectation spéciale de l'Université des Nations Unies pour l'aide au développement	Fonds d'af- fectation spéciale pour la bibliothèque de l'Université des Nations Unies	Total	
					1979	1977
Recettes						
Contributions des gouvernements	696 264	33 414 679	-	-	34 110 943	48 504 682
Dons de sources privées	134 783	60 000	-	14 079	208 262	122 263
Subventions pré- levées sur le Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies	15 317 785	-	-	-	-	-
Revenu des placements	1 654	15 317 785	2 350	264	15 322 053 ^{a/}	8 638 483 ^{a/}
Recettes accessoires	452 885	334 410	5 332	-	792 627	100 729
Total, recettes	16 602 771	49 126 874	7 682	14 343	50 433 885	57 366 157
Dépenses						
Traitements et dépenses communes de personnel	8 823 232	-	39 485	-	8 862 717	3 630 765
Frais de voyage	1 969 696	-	-	-	1 969 696	971 893
Services contractuels	761 670	-	-	-	761 670	317 067
Dépenses de fonctionnement	943 436	-	-	-	943 436	396 989
Achats	28 081	-	-	-	28 081	18 769
Montant viré au Fonds général de fonctionnement	-	15 317 785	-	-	-	-
Bourses, dons, divers	4 363 819	-	-	3 369	4 367 188 ^{a/}	1 264 444 ^{a/}
Total, dépenses	16 889 934	15 317 785	39 485	3 369	16 932 788	6 599 927
Excédent des recettes sur les dépenses	(287 163)	33 809 089	(31 803)	10 974	33 501 097	50 766 230

a/ Net, après ajustement au titre des opérations entre les fonds.

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

UNIVERSITE DES NATIONS UNIES

Etat récapitulatif de l'actif et du passif au
31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

	Fonds général de fonctionnement de de l'Université des Nations Unies	Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies	Fonds d'affec- tation spéciale de l'Université des Nations Unies pour l'aide au logement	Fonds d'affecta- tion spéciale pour la bibliothèque de l'Université des Nations Unies	Total	
					1979	1977 ^{a/}
Actif						
Disponibilités	3 315 952	91 084 824	19 956	13 140	94 433 872 ^{b/}	70 577 473
Placements	-	2 142 253	-	-	2 142 253 ^{c/}	-
Contributions annoncées non versées (tableau 1)	94 707	48 295 130	-	-	48 389 837	58 352 594
Sommes à recevoir	978 191	-	19 563	-	997 754	403 664
Dépenses payées d'avance et autres avoirs	176 686	-	159	97	176 942	3 206
A recevoir du Fonds général de l'ONU	148 271	-	-	-	148 271	133 801
Total, actif	4 713 807	141 522 207	39 678	13 237	146 288 929	129 470 738
Passif						
Engagements non réglés	1 934 224	-	-	-	1 934 224	517 687
Recettes compta- bilisées d'avance	90 707	18 954 576	-	-	19 045 283	37 144 726
Total, passif	2 024 931	18 954 576	-	-	20 979 507	37 662 413
Solde des fonds						
Solde disponible au 1er janvier 1978	2 976 039	88 758 542	71 481	2 263	91 808 325	41 042 095
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (voir état I)	(287 163)	33 809 089	(31 803)	10 974	33 501 097	50 766 230
Solde disponible au 31 décembre 1979	2 688 876	122 567 631	39 678	13 237	125 309 422	91 808 325
Total, passif et solde des fonds	4 713 807	141 522 207	39 678	13 237	146 288 929	129 470 738

a/ Aux fins de la comparaison, les chiffres ont été ajustés conformément à la présentation actuelle.

b/ Y compris les comptes bancaires porteurs d'intérêts (tableau 2).

c/ Ce chiffre correspond à un placement en obligations de haute qualité du Royaume-Uni.

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Secrétaire général
aux services financiers,

(Signé) Patricio RUEDAS

Le 31 mars 1980

UNIVERSITE DES NATIONS UNIES

Etat récapitulatif des contributions annoncées non versées au
31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Pays/Fonds d'affectation spéciale</u>	<u>Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1978</u>	<u>Contributions annoncées pour 1978 et 1979 et ajustements</u>	<u>Contributions annoncées pour des années ultérieures</u>	<u>Montants reçus en 1978 et 1979</u>	<u>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1979</u>
<u>Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies</u>					
Allemagne, République fédérale d'	-	1 085 482	3 243 243	1 085 482	3 243 243
Arabie saoudite	-	2 000 000	1 930 000	1 000 000	2 930 000
Autriche	-	184 470	119 522 <u>b/</u>	184 470	119 522
Chypre	1 250	36	-	1 292	-
Ghana	-	1 000 000	500 000	500 000	1 000 000
Inde	-	337 500	337 500	168 750	506 250
Jamahiriyah arabe libyenne	-	75 000	25 000	-	100 000
Japon	20 000 000	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000
Malaisie	-	20 000	-	20 000	-
Nigéria	-	20 000	30 000	10 000	40 000
Pays-Bas	-	200 000	100 000 <u>c/</u>	100 000	200 000
Philippines	-	20 000	30 000	20 000	30 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	1 988 072	7 827 789	1 988 072	7 827 789
Sénégal	206 612	506 385	411 522	226 193	898 326
Soudan	1 000 000	2 000 000	2 000 000	-	5 000 000
Thaïlande	-	100 000	400 000	100 000	400 000
Tunisie	-	10 366	-	10 366	-
Venezuela	-	4 000 000	2 000 000	-	6 000 000
Total partiel	<u>21 207 868</u>	<u>33 547 311</u>	<u>18 954 576</u>	<u>25 414 625</u>	<u>48 295 130</u>
<u>Fonds général de fonctionnement de l'Université des Nations Unies</u>					
Chili	-	5 000	-	5 000	-
Ethiopie	-	2 000	-	2 000	-
Grèce	-	55 000	-	55 000	-
Norvège	-	391 495	-	391 495	-
République-Unie de Tanzanie	-	4 000	16 000	-	20 000
Sénégal	-	24 006	-	24 006	-
Sri Lanka	-	1 000	4 000	1 000	4 000
Suède	-	114 155	-	114 155	-
Suisse	-	113 287	70 707	113 287	70 707
Total partiel	-	<u>709 943</u>	<u>90 707</u>	<u>705 943</u>	<u>94 707</u>
Total général	<u>21 207 868</u> <u>a/</u>	<u>34 257 254</u>	<u>19 045 283</u>	<u>26 120 568</u>	<u>48 389 837</u>

a/ Avec ajustement de 37 144 726 dollars au titre des contributions annoncées avant le 1er janvier 1978 pour des années ultérieures.

b/ L'Autriche a annoncé une contribution annuelle de un million de schillings (soit 77 519 dollars environ).

c/ Les Pays-Bas ont annoncé une contribution annuelle de 100 000 dollars.

UNIVERSITE DES NATIONS UNIES

Comptes bancaires porteurs d'intérêts au 31 décembre 1979

(En dollars des Etats-Unis)

Banque de Tokyo, Tokyo; 7,375 p. 100 (4 février 1977-4 février 1980)	10 000 000
Banque de Tokyo, Tokyo; 8,5 p. 100 (23 janvier 1978-23 janvier 1983)	10 000 000
Banque de Tokyo, Tokyo; 8,5 p. 100 (31 janvier 1978-31 janvier 1983)	5 000 000
Banque de Tokyo, Tokyo; 10 p. 100 (1er décembre 1978-1er décembre 1983)	1 000 000
Banque de Tokyo, Tokyo; 10 p. 100 (22 janvier 1979-23 janvier 1984)	10 000 000
Banque de Tokyo, Tokyo; 10,125 p. 100 (9 février 1979-9 février 1984)	1 000 000
Banque de Tokyo, Tokyo; 10,375 p. 100 (24 novembre 1978-24 novembre 1980)	5 000 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 7,375 p. 100 (4 février 1977-4 février 1980)	10 000 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 7,9375 p. 100 (7 décembre 1977-8 décembre 1980)	500 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 8,125 p. 100 (21 décembre 1977-22 décembre 1980)	1 070 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 8,5 p. 100 (23 janvier 1978-23 janvier 1983)	10 000 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 8,5 p. 100 (31 janvier 1978-31 janvier 1983)	5 000 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 8,8125 p. 100 (15 mai 1978-16 mai 1983)	500 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 9,6875 p. 100 (12 octobre 1978-12 octobre 1982)	500 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 9,75 p. 100 (2 août 1978-2 août 1983)	2 000 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 9,75 p. 100 (9 août 1978-9 août 1983)	1 500 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 10 p. 100 (22 janvier 1979-23 janvier 1984)	10 000 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 10,125 p. 100 (9 février 1979-9 février 1984)	1 000 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 10,1875 p. 100 (1er août 1979-1er août 1984)	
Banque Mitsubishi, Tokyo; 10,375 p. 100 (24 novembre 1978-24 novembre 1980)	5 000 000
Banque Mitsubishi, Tokyo; 11 p. 100 (13 septembre 1979-13 septembre 1984)	2 000 000
S.F.E. Banking Corp., Nassau; 8,375 p. 100 (1er mars 1983)	1 000 000
S.F.E. Banking Corp., Nassau; 10,875 p. 100 (5 octobre 1984)	260 000
Chemical Bank, New York; 5,25 p. 100 Compte d'épargne	39 777
Banque Mitsubishi, New York; 13 p. 100 (Préavis de 24 heures)	157 041
Morgan Guaranty Trust Co., Nassau; 13,5 p. 100 (Préavis de 24 heures)	480 000
Banque Mitsui, Tokyo 1,5 p. 100, compte d'épargne bloqué en yen (Bibliothèque)	13 140
Banque Mitsui, Tokyo 1,5 p. 100, compte d'épargne bloqué en yen (Logement)	19 956
	<u>94 125 396</u>
Total (Etat II, note b)/	<u>94 125 396</u>

ANNEXE

Résumé des grands principes comptables

On trouvera exposés ci-après quelques-uns des principes comptables importants appliqués par l'Université des Nations Unies :

a) Les comptes de l'Université des Nations Unies sont tenus conformément aux articles pertinents du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière formulées par le Secrétaire général en application du règlement financier, aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion ou du Sous-Secrétaire général aux services financiers, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.

b) Système de fonds. Les comptes de l'Université des Nations Unies sont tenus selon un système de fonds. Des fonds séparés peuvent être établis, à des fins générales ou des fins spéciales, par l'Assemblée générale ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité financière et comptable distincte, avec un groupe de comptes séparés en partie double qui s'équilibrent. Chaque fonds fait l'objet d'une présentation séparée dans les Etats financiers.

c) L'exercice de l'Université des Nations Unies est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

d) Les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité patrimoniale.

e) Conversion des monnaies. Les comptes de l'Université des Nations Unies sont libellés en dollars des Etats-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des Etats-Unis au moment de l'opération, aux taux de change fixés par le Sous-Secrétaire général aux services financiers. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers établis aux intervalles que peut prescrire le Sous-Secrétaire général aux services financiers, sur délégation de pouvoirs du Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion, feront apparaître les disponibilités, les sommes placées, les contributions annoncées non versées (autres que les contributions annoncées pour des exercices à venir) ainsi que les comptes à recevoir au titre des opérations courantes et payables en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, reconvertis aux taux de change applicables par l'ONU à la date d'établissement des Etats.

f) Contributions annoncées. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes sur la base d'un document écrit par lequel un donateur s'engage à verser une contribution monétaire à une date ou à des dates déterminées. Les contributions qui ont été annoncées pour des exercices à venir et qui ont été versées sont comptabilisées comme recettes comptabilisées d'avance.

g) Placements. Il s'agit des valeurs à revenu variable et à revenu fixe acquises par l'Université des Nations Unies en vue d'en tirer un revenu. Les fonds déposés dans les comptes bancaires porteurs d'intérêts, les certificats de dépôt, les dépôts à terme et les dépôts à vue sont comptabilisés sous la rubrique "Disponibilités" dans les états de l'actif et du passif. Exception faite des changements de valeurs résultant de la reconversion des monnaies indiquée au paragraphe e) ci-dessus, tous les placements sont enregistrés au prix coûtant. Aucune provision n'est établie au titre de l'amortissement des reports ou déports qui entrent dans les gains ou pertes enregistrés lorsque les placements sont vendus.

h) Dépenses payées d'avance.

- i) Les dépenses payées d'avance comprennent les postes de dépenses qui ne sont pas imputables normalement à l'exercice financier en cours et qui seront imputés à l'exercice financier suivant.
- ii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction de l'avance sur l'indemnité pour frais d'étude qui est censée couvrir l'année scolaire écoulée à la date de l'état financier est comptabilisée dans la rubrique "Dépenses payées d'avance". Le montant total de l'avance reste inscrit parmi les sommes à recevoir des fonctionnaires, jusqu'à ce que l'intéressé produise la pièce justificative requise établissant son droit à l'indemnité pour frais d'études, après quoi ledit montant est imputé sur le compte budgétaire et l'avance remboursée.

i) Eléments d'actif immobilisés. Le mobilier, le matériel, les autres biens non consommables et les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Université. Les acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées.

j) Il n'est pas prévu de montant au titre des primes de rapatriement ou des dépenses imprévues à effectuer en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, étant donné que des crédits sont prévus à cet effet dans le budget de l'Université.

k) Sauf instructions contraires, toutes les contributions de gouvernements sont versées au Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies. Le principal du Fonds de dotation est placé de manière que les contributions initiales puissent être maintenues intactes. Seuls les intérêts des placements du Fonds de dotation sont utilisés pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'Université.

l) Recettes accessoires.

- i) Les sommes remboursées au titre de dépenses relatives à des exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires.

- ii) Les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée sont considérées comme recettes accessoires.
- iii) Lors de la clôture des comptes à la fin de chaque exercice, si le solde des comptes fait apparaître une perte nette en compte, la perte est portée au débit du compte budgétaire. S'il y a un gain net, ce gain est porté au crédit des recettes accessoires.
- iv) Le produit de la vente de biens excédentaires est comptabilisé comme recette accessoire des fonds respectifs.
- v) Les remboursements opérés par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'égard des cotisations (7 p. 1% du traitement soumis à retenue pour pension) versées par les participants entrés à la Caisse le 1er janvier 1967 ou après cette date, mais s'en retirant dans les cinq ans, sont comptabilisés comme recettes accessoires.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
